Parlement européen

Archives du Parlement européen

Rapport annuel 2023

FR

PE 755.626/BUR/ANN.

Direction de l'innovation et des services centraux
rattachée au secrétaire général

Unité des archives

Unité des archives
Direction de l'innovation et des services centraux
rattachée au secrétaire général

Couverture: Manifestation marquant le don aux archives de l'original de la proposition de Manifeste pour une Europe fédérale: souveraine, sociale et écologique. De gauche à droite: Ludovic Delépine, chef de l'unité des archives du Parlement européen, Domènec Ruiz Devesa, député européen et président de l'Union des fédéralistes européens, et Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen.
11 octobre 2023, Bruxelles, Parlement européen

Illustrations: © Union européenne

Table des matières

Résumé 5

Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2023 6

1) Contexte 6
2) Objectifs 6
3) Progrès réalisés en 2023 8
Traitement 10
Conservation à long terme 12
Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) 12
4) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs 13
Publications et communication 13
Pages intranet 16
Pages internet 18
Recherche historique 22
Projet d'histoire orale 24
5) Relations avec les autres institutions de l'Union et avec les instances internationales 24

Partie II – Administration des archives 25

1) Budget 25
Contribution au budget annuel des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) 25
Investissements dans les archives électroniques 25
Traitement des archives 25
Valorisation 26
2) Organigramme 26
3) Coopération au sein de l'administration du Parlement 26
4) Locaux 28
5) Informatisation 29

Résumé

Chacune des institutions de l'Union européenne, Parlement européen inclus, a l'obligation légale de trouver, d'acquérir et de conserver une archive de tous ses documents officiels. Les archives du Parlement, qui s'acquittent de cette obligation, existent depuis l'instauration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1952 et son fonds archivistique[1] compte aujourd'hui quelque cinq millions d'archives.

Les archives du Parlement sont les gardiennes de la «mémoire» de l'Institution et doivent, grâce à leurs fonds et à leurs services, refléter l'histoire et l'évolution du Parlement le plus précisément possible, en particulier en ce qui concerne l'intégration européenne. Pour ce faire, l'unité des archives gère et conserve les documents officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives, y compris les documents des députés qui choisissent de les déposer. L'unité aide les députés et l'administration à accéder aux archives historiques nécessaires à leur travail. Elle met les archives à la disposition du public, aide les chercheurs universitaires à trouver les dossiers nécessaires et mène des activités promotionnelles telles que des manifestations et des expositions.

Les travaux de l'unité des archives sont décrits dans le présent rapport d'activité, qui porte sur les activités de l'année 2023. Les chiffres ci-dessous donnent un rapide aperçu du travail de l'unité, lequel est plus amplement décrit dans le rapport.

Archives:	
- Versements reçus (dépôt d'archives):	44
- Dépôts d'archives administratives et législatives:	59,4 mètres linéaires (ml)
- Dépôts de fichiers numériques:	3,5 gigaoctets (Go)
- Articles des archives du courrier officiel:	8 ml
- Versements aux Archives historiques de l'Union européenne:	66 ml (547 cartons d'archives)
- Archives traitées (papier):	42,5 ml
- Archives traitées (format électronique):	18,8 Go
- Nombre d'articles contrôlés:	102 667
- Nombre de pages numérisées:	659 103
Recherches:	
- Nombre de demandes de documents:	259 demandes
- Nombre de sessions sur le tableau de bord:	6 374 sessions
- Nombre de visiteurs pour études (chercheurs) reçus:	5 visiteurs
Activités d'information:	
Manifestations et expositions:	5
Visites sur Europeana/le site internet:	94 002 / 4 525
Sites internet gérés:	1
Billets de blog:	236 pages sur le site internet

[1] En archivistique, un fonds est un groupe de documents qui partagent la même origine et qui sont le résultat naturel du travail quotidien d'un organisme, d'une personne ou d'une association.

Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2023

1) Contexte

Le présent document constitue le 20e rapport annuel des archives du Parlement. L'activité de l'unité des archives du Parlement est régie par le règlement (CEE, Euratom) nº 354/1983 du Conseil du 1er février 1983, tel que modifié par le règlement (UE) nº 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015, concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Ce règlement prévoit l'obligation légale pour les institutions de l'Union de conserver leurs archives et, après un certain temps, de verser celles qui sont déjà «accessibles au public» dans les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), qui se trouvent à l'Institut universitaire européen à Florence. L'article 9, paragraphe 2, dudit règlement dispose que «chaque institution publie annuellement une information concernant ses activités en matière d'archives historiques». Le rapport annuel d'information sur les archives du Parlement répond à cette obligation.

L'unité des archives du Parlement gère et conserve les documents officiels du Parlement européen et d'autres matériaux d'archives depuis 1952, y compris les documents déposés par les députés. Formellement, comme demandé dans la décision du Bureau du Parlement européen du 2 juillet 2012 sur la gestion des documents au sein du Parlement, l'unité est chargée de l'acquisition, du stockage, du traitement et de l'accessibilité des documents officiels de l'institution. Elle met à disposition ces documents, tant en interne aux députés et aux membres de l'administration qu'en dehors de l'institution aux organisations et aux citoyens, en particulier aux chercheurs et aux historiens, «par la mise en place d'outils qui facilitent l'accès en ligne à l'information». Elle apporte son aide aux chercheurs qui étudient l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne et publie des études historiques fondées sur les archives en ayant recours à tout «moyen de diffusion documentaire, éditoriale ou académique». Elle travaille en étroite collaboration avec les Archives historiques de l'Union européenne pour la promotion de l'utilisation des archives et l'étude de l'histoire du Parlement.

L'unité des archives est située à Luxembourg. En 2023, elle était rattachée à la direction de l'innovation et des services centraux au cabinet du secrétaire général. Outre la gestion des archives du Parlement, l'unité mène à bien des activités de recherche ainsi que des activités de diffusion et de communication visant à promouvoir la connaissance de l'histoire du Parlement européen.

2) Objectifs

Les objectifs généraux de l'unité des archives sont:

- l'acquisition de matériaux de valeur historique du Parlement, leur organisation correcte pour un accès futur et leur conservation; et
- la garantie de l'accès à ces matériaux et de leur utilisation pour favoriser la compréhension de l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne en général.

Ces objectifs sont répartis entre les objectifs détaillés suivants:

1. Poursuivre une stratégie à long terme pour que l'unité des archives, et la direction à laquelle elle appartient, puissent relever les défis posés par la révolution numérique, de manière à ce qu'elles deviennent un centre d'excellence et une référence pour la recherche historique sur l'intégration européenne et le Parlement européen;
2. Continuer à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des documents du Parlement et des règles régissant le versement de matériaux de bibliothèque et d'archives des directions générales et des services pour une conservation permanente (en accordant une attention particulière aux documents d'archives);
3. Rationaliser l'acquisition des archives institutionnelles, et plus précisément:
   a) diversifier la variété des services qui accompagnent le versement dans les archives de documents et publications afin de répondre aux besoins spécifiques des directions générales et des services du Parlement européen;
   b) poursuivre la rationalisation des procédures de versement de données électroniques dans les collections et bases de données de l'unité des archives;
   c) contribuer à élargir l'éventail des sources de l'histoire du Parlement européen, notamment en enrichissant les archives orales par des témoignages d'anciens présidents, secrétaires généraux et députés;
4. Planifier et exécuter une stratégie de conservation à long terme des matériaux figurant dans les archives, à savoir:
   a) mettre en place les mesures nécessaires pour assurer une conservation numérique fiable et garantir l'intégrité et la lisibilité dans le temps, notamment en se préparant à la conservation à long terme des contenus numériques, en coopération avec les autres institutions et les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), et en mettant au point des outils intégrés pour traiter les documents et données numériques; et
   b) réviser la politique de métadonnées des archives afin de créer, de mettre en évidence et de relier les informations sur les fonds d'archives, et notamment assurer un transfert efficace des applications métier vers la base de données des archives;
5. Garantir l'accessibilité interne et externe des archives, à savoir:
   a) renforcer davantage le service de recherche historique axé sur le client proposé par l'unité des archives en veillant à apporter une réponse adéquate et en temps utile aux demandes historiques transmises par courrier électronique par les députés et le personnel du Parlement européen;
   b) préparer les archives en ligne, notamment en créant des pages internet contenant des informations historiques sur les anciens délégués et les anciens députés et en mettant la base de données des archives historiques à disposition sur l'internet;
6. Contribuer de manière significative à favoriser la compréhension de l'histoire de l'intégration européenne et du Parlement européen, à savoir:
   a) concevoir et suivre une stratégie de communication globale, en coopération avec les services compétents, pour faire connaître les archives, et assurer ainsi une présence en ligne forte;
   b) soutenir la recherche et la publication d'études dans le domaine de l'histoire du Parlement européen;
   c) participer à la gestion des sites internet dédiés et contribuer aux sites internet du Parlement consacrés à la recherche et à l'histoire;
   d) favoriser la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, en particulier en participant au groupe interinstitutionnel d'archives et à des groupes d'experts et à des organisations professionnelles, afin de développer des projets d'intérêt commun (la numérisation, l'unification des métadonnées et les autorités contrôlées).

L'unité des archives veille à atteindre ces objectifs de la manière suivante:

- par son travail quotidien, qui répond à l'obligation légale du Parlement et vise à faire connaître son histoire;
- par les projets spécifiques nécessaires pour s'adapter aux nouvelles technologies et pour intégrer les innovations et les bonnes pratiques dans son travail quotidien.

3) Progrès réalisés en 2023

Ce chapitre présente plus amplement les procédés d'archivage et les progrès qualitatifs accomplis concernant les services proposés par l'unité des archives.

Archiver, c'est assurer à la fois l'ordre et la conservation. Le traitement des archives désigne l'organisation ordonnée des fonds en fonction de leur évaluation et de leur plan de classement ultérieur. Les éléments archivés se voient attribuer des métadonnées[2] (c'est-à-dire des données reflétant leur organisation et leur place dans les archives).

Les principales étapes de l'archivage sont expliquées ci-dessous:

Acquisition et plan de classement

Il s'agit d'activités qui nécessitent une gestion logistique ainsi que des connaissances spécialisées en matière d'archivage. Dans le cadre de ses activités d'acquisition, de stockage et de versement, l'unité des archives:

- recueille et enregistre les archives officielles du Parlement (qui sont par nature à la fois législatives et administratives);
- reçoit, organise et gère les archives personnelles des députés;
- reçoit, organise et gère les archives du courrier officiel du Parlement;
- veille à la restauration et à la conservation préventive des matériaux archivés;
- prépare et effectue les versements aux AHUE;
- gère les stocks et les espaces de stockage.

En 2023, un effort supplémentaire a été nécessaire en vue de la mise à jour de l'inventaire de toutes les salles de stockage après le déménagement de plus de 1 500 ml de documents du bâtiment Schuman au bâtiment Adenauer en 2022. L'unité des archives gère actuellement cinq espaces de stockage (quatre espaces comportant des documents physiques et une pièce à température contrôlée pour les microfiches). L'unité possède actuellement 3 282 mètres linéaires de documents comprenant des fonds législatifs et administratifs qui sont encore, pour partie, en cours de traitement.

En 2023, le personnel a de nouveau pu avoir accès aux locaux du Parlement européen pendant toute l'année, les restrictions mises en place pendant la crise de la COVID-19 ayant été levées. Les principales activités d'acquisition menées par l'unité des archives ont consisté à:

[2] Les métadonnées sont des «données sur les données», c'est-à-dire un ensemble standardisé de données décrivant où se trouve chaque article et de quoi il traite.

- poursuivre la diversification des services d'encadrement de l'acquisition de documents et de publications afin de répondre aux besoins spécifiques des divers organes et services administratifs;
- poursuivre la rationalisation de l'acquisition électronique de données dans les collections et bases de données de l'unité;
- contribuer à l'élargissement de l'éventail des sources relatives à l'histoire du Parlement, notamment en fournissant un accès intégré aux documents.

La principale mission de l'unité des archives consiste à gérer et à conserver les documents publics officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives qui remontent à 1952 et représentent à ce jour quelque cinq millions d'articles.

En 2023, 44 acquisitions ont été réalisées par l'unité des archives, pour un total de 59,4 ml de dossiers papier et 3,5 Go de fichiers numériques. Le graphique suivant montre les répercussions de la pandémie en 2020 et 2021, années au cours desquelles la plupart des membres du personnel ont télétravaillé. Par conséquent, ils n'ont pas fait l'acquisition de dossiers physiques, car ils n'ont eu qu'un accès très limité aux locaux du Parlement. L'acquisition de dossiers physiques est à nouveau autorisée depuis juillet 2021.

Illustration 1: Nombre de versements par an

L'unité des archives a maintenu la qualité de sa procédure d'acquisition en demandant un inventaire détaillé fondé sur le plan de classement qui doit être communiqué lors de chaque acquisition. Des rappels réguliers ont été adressés aux responsables de l'administration des documents de chaque direction générale pour leur signaler plusieurs améliorations. L'inventaire détaillé a deux objectifs: il facilite l'inventaire des documents ayant fait l'objet d'une acquisition à la fin de leur tableau de gestion et facilite leur recherche sur demande, en fonction du traitement du fonds correspondant. Le graphique ci-après illustre l'incidence de ces rappels sur le nombre d'inventaires détaillés communiqués, par rapport au nombre d'acquisitions. Afin de maintenir le niveau de qualité atteint en 2021, chaque acquisition faite depuis 2022 s'est accompagnée d'un inventaire détaillé.

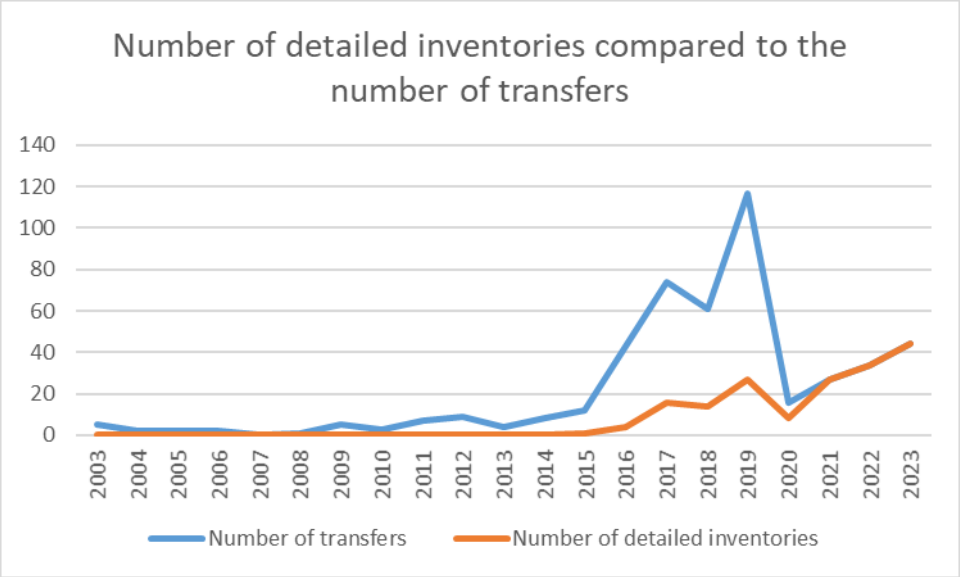

Illustration 2: Nombre d'inventaires détaillés par rapport au nombre de versements par an

Les principales acquisitions de 2023 incluaient des documents provenant des producteurs suivants:

- députés (5 ml);
- cabinet du secrétaire général (11 ml);
- direction générale de la présidence (10,5 ml);
- direction générale des politiques internes (3,4 Go/0,10 ml);
- direction générale de la communication (1,39 Go);
- direction générale des finances (14 ml);
- direction générale de l'innovation et du support technologique (15,5 ml);
- service juridique (1,45 Go/2 ml).

L'unité des archives invite les députés et anciens députés à déposer des documents aux archives et encourage ce dépôt (archives privées).

L'Association des anciens députés soutient activement les activités incitant au versement de ces archives privées, qui peuvent porter sur les travaux parlementaires des députés à Bruxelles ou à Strasbourg ou sur leurs travaux politiques à l'échelle nationale ou européenne. Les archives privées ont une grande valeur historique, car elles illustrent la grande variété des travaux menés à bien par les députés et seront d'une grande utilité pour les générations futures.

Traitement

Pour ce qui est du traitement des archives du Parlement, l'unité des archives s'acquitte des missions suivantes:

- définir la politique, la stratégie et les modalités pratiques du traitement archivistique;
- planifier et gérer les projets de traitement et de numérisation des archives;
- gérer l'externalisation du traitement des archives et de la numérisation;
- coordonner les projets internes et externes de traitement des archives;
- procéder au contrôle de la qualité du traitement et des métadonnées (descripteurs).

Lors de la réception des dossiers, leur contenu est identifié et organisé en fonction de leur source, afin de sauvegarder le contexte original, Cet aspect est important car il permet d'identifier facilement les documents par la suite. Chaque document fait ensuite l'objet d'une description

hiérarchisée (sur la base de niveaux hiérarchiques de métadonnées) qui est directement insérée dans la base de données. Ces descriptions sont conformes à la norme archivistique ISAD(G)[3] (séries et dossiers) et répondent à de multiples critères. Chaque document, que son original soit au format papier ou électronique, fait l'objet d'une description similaire et est conservé au format électronique dans le système de gestion des archives (SGA).

Les archives électroniques (SGA) contiennent plus de cinq millions d'articles. Elles ne sont pour l'instant accessibles pour consultation que dans les locaux des archives à Luxembourg (pour les documents accessibles au public uniquement) tandis que les documents législatifs entre 1952 et 1979 peuvent être consultés sur le site internet des archives.

La méthode de traitement archivistique a été actualisée en 2016. Elle a consisté à réviser les méthodes de traitement et de description, à valoriser les autorités contrôlées et les thésaurus contrôlés[4], à contrôler la qualité des descripteurs et à appliquer les règles d'accès aux archives publiques. Un appel d'offres pour le traitement a été lancé selon cette méthode et a débouché sur la signature, en 2017, d'un contrat pour le traitement des archives. Ce contrat prévoyait la mise à disposition d'archivistes spécialisés pour le traitement des archives papier jusqu'au 22 mai 2021. Il a ensuite été remplacé par un autre contrat sous la direction de la Commission européenne, qui a pris effet le 28 juillet 2021 et qui est toujours en vigueur.

Les possibilités de télétravail données au personnel ont permis de lancer un contrôle de qualité systématique sur le SGA, qui a permis au personnel de procéder à l'examen de 102 677 articles en 2023. Elles ont également permis de réaliser une analyse rétrospective des fonds déjà traités. Cela a permis de corriger les anomalies et d'améliorer considérablement la qualité des versions numériques des documents archivés. Au rang de ces anomalies, on peut citer les dates incohérentes pour les documents et les séries, les documents numériques manquants et les documents illisibles. Un contrôle de qualité a été effectué sur des documents de la première et de la deuxième législatures du Parlement européen élu au suffrage universel direct. Ce sont ainsi 14 % des anomalies qui ont été corrigées pour les documents susmentionnés.

Les archives traitées en 2023 sont les suivantes:

- l'ancienne députée Mechthild von Alemann: 1,5 ml;
- l'ancien député Alain Lamassoure: 2 ml;
- l'ancien député Alain Lamassoure: 7,2 Go;
- le cabinet de la secrétaire générale adjointe Francesca Ratti: 11 ml;
- le cabinet du secrétaire général adjoint Enrico Vinci: 6 ml;
- le cabinet du secrétaire général adjoint Julian Priestley: 22 ml;
- le cabinet de la secrétaire générale adjointe Francesca Ratti: 0,06 Go;
- la DG IPOL - Coordination législative: 9,42 Go;
- la DG IPOL – Département thématique des politiques structurelles et de cohésion: 1,15 Go;
- la DG EPRS – Évaluation des choix scientifiques et technologiques: 1,01 Go.

L'unité des archives a également mis en place un important processus de sélection de fichiers numériques en vue de leur traitement. Il s'agissait d'analyser la valeur pratique et historique de documents qui avaient été versés en vrac par le passé. En conséquence, 257 854 classeurs et dossiers ont été contrôlés et classés afin de pouvoir être facilement retrouvés et traités à l'avenir.

[3] Norme générale et internationale de description archivistique – norme élaborée par le Conseil international des archives pour donner des orientations générales relatives à la préparation des descriptions archivistiques

[4] La description des archives (métadonnées) s'appuie sur un ensemble bien défini de mots-clés regroupés dans un thésaurus.

Conservation à long terme

Le traitement des documents d'archives comprend leur préparation à la numérisation (s'ils ne sont pas déjà d'origine numérique) et à la conservation à long terme. Le Parlement européen conserve une copie numérique complète de l'ensemble de ses archives papier, y compris des documents versés aux AHUE, afin qu'elles puissent être consultées par le public. Les données relatives aux informations archivées sont disponibles dans le SGA et sont hébergées dans les locaux du Parlement afin de garantir la sécurité de leur traitement. Le SGA respect les normes applicables de la stratégie de conservation à long terme des archives numériques. La conservation à long terme des archives numériques représente un défi pour l'archivage dans le monde entier: les documents électroniques peuvent devenir illisibles après quelques années seulement, en raison de logiciels, de matériel ou de supports obsolètes, ou en raison de leur taille même. Le processus de numérisation a été suspendu en 2019 en raison d'un contrat interinstitutionnel en cours. En 2023, 659 103 pages de documents archivés ont été numérisées dans le cadre du marché pour lequel la Commission européenne était chef de file et qui prévoyait l'accès à des services de traitement d'archives.

L'unité des archives a poursuivi sa collaboration avec plusieurs équipes techniques afin de transférer les fichiers numériques qui avaient d'ores et déjà été collectés. Les documents contenus dans le système des questions parlementaires, le système des pétitions en ligne et le système de gestion des connaissances ont été analysés afin de pouvoir être automatiquement importés dans le SGA. Ces documents seront chargés tous les ans. La nouvelle version du SGA, approuvée en novembre 2022, permet le chargement de masse et la création automatique de documents et de dossiers. Les étapes d'analyse et de spécification technique nécessaires au chargement des documents ont eu lieu en 2023 et ont porté sur les débats des séances plénières du Parlement. Le premier chargement de masse devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2024.

Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

L'unité des archives a poursuivi le contrôle systématique de la qualité en vue du versement d'archives aux AHUE, conformément à la procédure de versement instituée en 2014. 66 ml de documents d'archives (547 cartons d'archives) ont été versés aux AHUE le 28 novembre 2023. Le versement se composait des fonds suivants:

Sixième législature (PE6) – rapports issus des réunions des commissions parlementaires (2004-2009):

- commission des affaires constitutionnelles – AFCO;
- commission des affaires étrangères – AFET;
- commission de l'agriculture et du développement rural – AGRI;
- commission des budgets – BUDG;
- commission temporaire sur le changement climatique – CLIM;
- commission du contrôle budgétaire – CONT;
- commission de la culture et de l'éducation – CULT;
- commission du développement – DEVE;
- commission des affaires économiques et monétaires – ECON;
- commission de l'emploi et des affaires sociales – EMPL;
- commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire – ENVI;
- commission d'enquête sur la débâcle financière de la compagnie «Equitable Life Assurance Society» – EQUI;

- commission des droits de la femme et de l'égalité des genres – FEMM;
- commission temporaire sur les défis politiques et les moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013 – FINP;
- commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs – IMCO;
- commission du commerce international – INTA;
- commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie – ITRE;
- commission des affaires juridiques – JURI;
- commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures – LIBE;
- commission de la pêche – PECH;
- commission des pétitions – PETI;
- commission du développement régional – REGI;
- commission temporaire sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers – TDIP;
- commission des transports et du tourisme – TRAN;
- délégation du Parlement européen au comité de conciliation – DELE.

Un contrôle complet de la qualité de chaque document (25 045 articles) a été effectué avant le versement afin d'en garantir la qualité la plus élevée. Ce contrôle comportait la vérification de l'exhaustivité des dossiers (2 291), leur cohérence avec les descriptions faites dans le SGA et leur stockage dans des dossiers et cartons d'archivage à pH neutre.

4) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs

L'unité des archives met les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs souhaitant étudier l'histoire de l'institution et, plus largement, de l'intégration européenne. L'unité entretient des relations avec le Conseil international des archives et les Archives diplomatiques de l'Union, et accueille des stagiaires et des visiteurs menant des travaux de recherche sur des thèmes pertinents.

En 2023, l'unité a accueilli cinq visiteurs:

- 9 janvier-9 mars: Institut d'études politiques, université de Strasbourg (France);
- 31 juillet-29 septembre: université de Sienne (Italie);
- 2 octobre-2 décembre: université de Málaga (Espagne);
- 13 novembre: université de Lorraine (France);
- 13 novembre-13 décembre: service historique de la direction générale des services de recherche parlementaire (stagiaire).

Publications et communication

En 2023, l'unité des archives a organisé une exposition intitulée «Le Parlement européen: 70 ans de démocratie européenne en action». Cette exposition a pu être proposée grâce au soutien des services du Parlement et a été mise en ligne en étroite collaboration avec Europeana. Le succès organisationnel de cette exposition est dû aux liens étroits entre les services internes participants, qui a permis de se passer de services externes supplémentaires pour assurer la mise en ligne de l'exposition. Les expositions en ligne de l'unité des archives ont totalisé 94 002 vues sur Europeana en 2023.

En 2023, 80 000 brochures relatives aux sept expositions organisées par l'unité des archives depuis 2020 ont été imprimées et distribuées par le centre des visiteurs de Strasbourg et les expositions physiques ont été vues par 316 000 visiteurs. Depuis la première exposition en mai 2020, les sept expositions en ligne ont enregistré 271 838 vues.

Le Parlement européen: 70 ans de démocratie européenne en action

Le 10 septembre 1952, la première séance de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'ouvrait à Strasbourg. C'est le point de départ du Parlement européen actuel. Depuis 70 ans, l'Assemblée a acquis plus de pouvoir et est devenue une véritable institution représentative de la démocratie européenne et de l'expression de l'opinion publique européenne. Il s'agit aujourd'hui du seul parlement transnational multipartite et multilingue directement élu dans le monde.

L'exposition «Le Parlement européen: 70 ans de démocratie en action» retrace l'histoire de l'institution, souligne le rôle des citoyens de l'Union dans l'histoire du Parlement et présente les étapes de son développement au cours de ces 70 ans. Elle a été inaugurée le 12 juin 2023 à l'occasion d'une manifestation à laquelle ont participé Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, Dita Charanzová, vice-présidente du Parlement européen, et Anne Sander, questrice.

Illustrations 3 et 4: Visiteurs de l'exposition lors de la Rencontre des jeunes européens, juin 2023

L'exposition est actuellement visible à proximité du bâtiment Louise Weiss à Strasbourg, entre les arrêts de tram *Parlement européen* et *Droits de l'homme*. En outre, l'exposition en ligne est disponible en 24 langues sur Europeana et fait l'objet d'une série de panneaux (comportant un code QR et une frise chronologique) au centre des visiteurs du Parlement à Strasbourg, à la bibliothèque du Parlement européen à Bruxelles et dans le bâtiment du Parlement européen à Luxembourg. L'exposition a été présentée dans le cadre des *Midis culturels européens* à Strasbourg et fait partie des visites guidées organisées par le centre des visiteurs du Parlement à Strasbourg.

Ateliers et manifestations internes

L'unité des archives a organisé trois ateliers en 2023. L'atelier consacré à la gestion des archives au Parlement européen a d'abord été organisé à Luxembourg en mars 2023. Il a réuni des professionnels de la gestion archivistique et documentaire d'institutions publiques nationales et européennes afin de présenter l'approche de gestion d'archives publiques par l'unité des archives et de procéder à l'échange de bonnes pratiques. Suite au succès initial de l'atelier, celui-ci a été réorganisé, à Bruxelles cette fois, en juin 2023.

Illustration 5: Atelier consacré à la gestion des archives au Parlement européen, juin 2023

En novembre 2023, l'atelier consacré à l'IA dans les archives a réuni 106 chercheurs universitaires et agents d'institutions publiques de toute l'Europe afin de discuter de la façon dont les technologies d'IA pourraient être utilisées pour l'archivage, les études historiques et la gestion documentaire. La manifestation a été inaugurée par les discours prononcés par Susanne Altenberg, directrice de la direction de l'innovation et des services centraux du Parlement, et par Ludovic Delépine, chef de l'unité des archives. Au cours de la manifestation, l'équipe de la valorisation a produit une vidéo promotionnelle reprenant des entretiens avec divers intervenants[5].

Pour la première fois, l'unité des archives a organisé une manifestation pour marquer le versement de documents aux archives. La remise de la proposition de «Manifeste pour une Europe fédérale: souveraine, sociale et écologique» par le groupe interpartis Spinelli a été marquée par une manifestation organisée à la bibliothèque du Parlement européen à Bruxelles. L'équipe de la valorisation a produit une vidéo de la manifestation en coopération avec les services audiovisuels du Parlement. Elle retrace l'histoire du fédéralisme européen, depuis le manifeste de Ventotene d'Altiero Spinelli, pendant la guerre, jusqu'au groupe Spinelli actuel[6].

[5] https://historicalarchives.europarl.europa.eu/fr/home/cultural-heritage-collections/news/ai-in-archives.html.
[6] https://historicalarchives.europarl.europa.eu/fr/home/fonds/donations.html.

Illustration 6: De gauche à droite: Ludovic Delépine, chef de l'unité des archives, Domènec Ruiz Devesa, député européen et président de l'Union des fédéralistes européens, et Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen

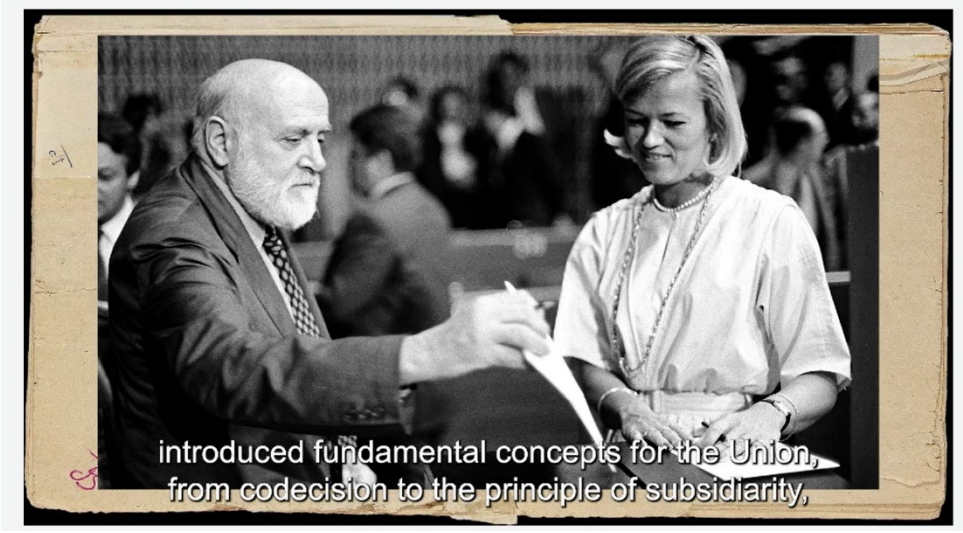

Illustration 7: Extrait de la vidéo Le manifeste de Ventotene

Manifestations externes

L'unité des archives a organisé, en partenariat avec Europe Direct à l'université de Luxembourg et la ville d'Esch-sur-Alzette, la manifestation historique publique intitulée «Robert Schuman et sa déclaration pour l'Europe (9 mai 1950): Histoire, actualités et perspectives» à l'hôtel de ville d'Esch-sur-Alzette. L'équipe de la valorisation a produit une petite vidéo[7] de la manifestation: elle montre le rôle des archives du Parlement européen dans la préservation et la création de la mémoire collective de l'Union européenne et comprend des enregistrements réalisés à la maison Robert Schuman.

Pages intranet

L'intranet de l'unité des archives comprend plusieurs sections qui proposent des informations sur les archives et les objectifs de l'unité ainsi que sur les services aux députés, aux assistants et au

[7] https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/video/clip-collective-memory_EP153074.

personnel du Parlement[8]. Un agent conversationnel (softbot) surnommé «Archibot» répond en ligne aux questions sur les archives. Archibot offre également un accès rapide aux documents relatifs à l'Assemblée commune (1952-1957), à l'Assemblée ad hoc (1952-1953), à l'Assemblée du Parlement européen et au Parlement européen avant les élections directes (1958-1979) dès lors que l'utilisateur dispose de suffisamment d'informations pour identifier le document recherché. Depuis sa mise en place le 28 octobre 2021, Archibot a géré 2 689 conversations.

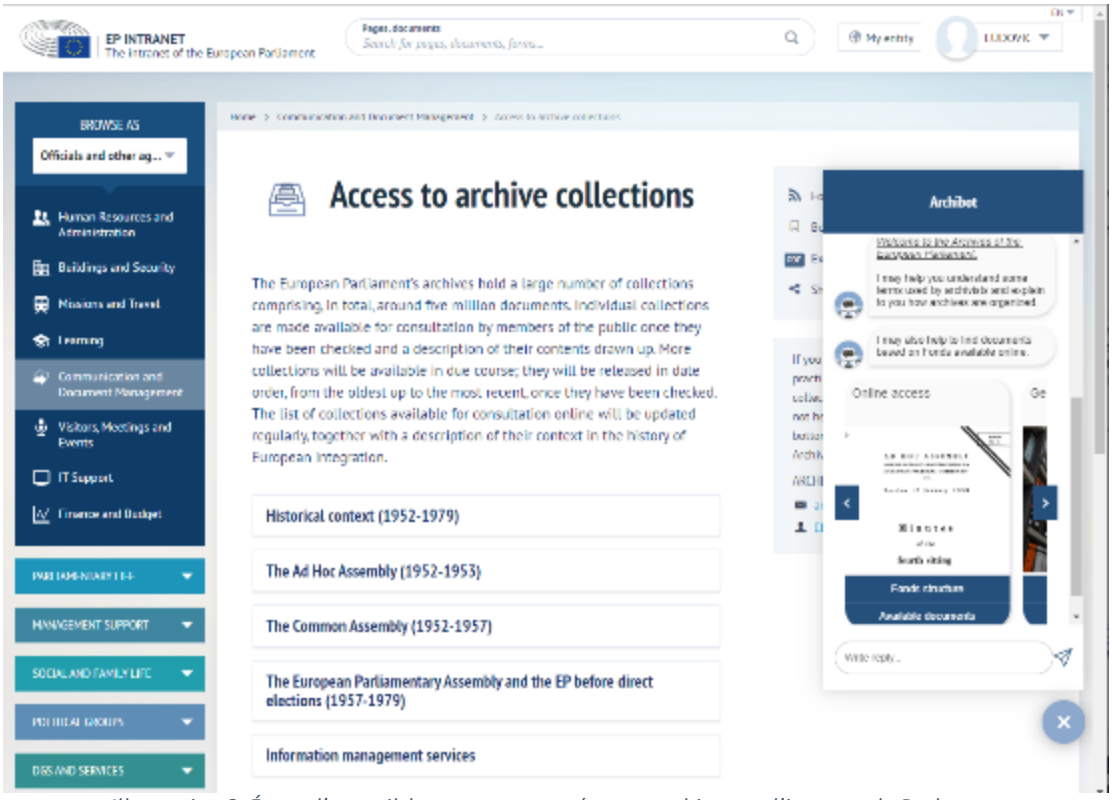

Illustration 8: Écran d'accueil des pages consacrées aux archives sur l'intranet du Parlement

Un outil de synthèse (le «Summariser») est fourni sous «Services de gestion de l'information» afin de permettre aux utilisateurs finaux de produire des résumés de documents et d'avoir un aperçu de leur contenu. Cet outil condense le texte dans n'importe quelle langue officielle de l'Union, en fonction des paramètres fixés par l'utilisateur. En 2023, le Summariser a été utilisé 134 fois.

En automne 2023, l'équipe de développement a présenté un nouvel outil de classement fondé sur le thésaurus Eurovoc. Le tableau de bord d'analyse du contenu comporte désormais un nuage de mots dérivé des termes d'Eurovoc qui donne aux utilisateurs une approche plus fine et plus standardisée des recherches documentaires. De plus, le marquage Eurovoc est désormais accessible pour le marquage de documents au sein du système local de classement.

Un pas décisif vers la recherche en langage naturel a été franchi l'an dernier avec la mise en place de la fonction innovante de recherche avancée de contenu. Elle fait appel aux techniques de traitement du langage naturel par l'IA et permet aux utilisateurs de chercher des documents en utilisant le langage naturel quotidien et non plus des mots clés.

[8] https://epintranet.in.ep.europa.eu/fr/home/browse-as/communication/document-management/tools-and-procedures.html.

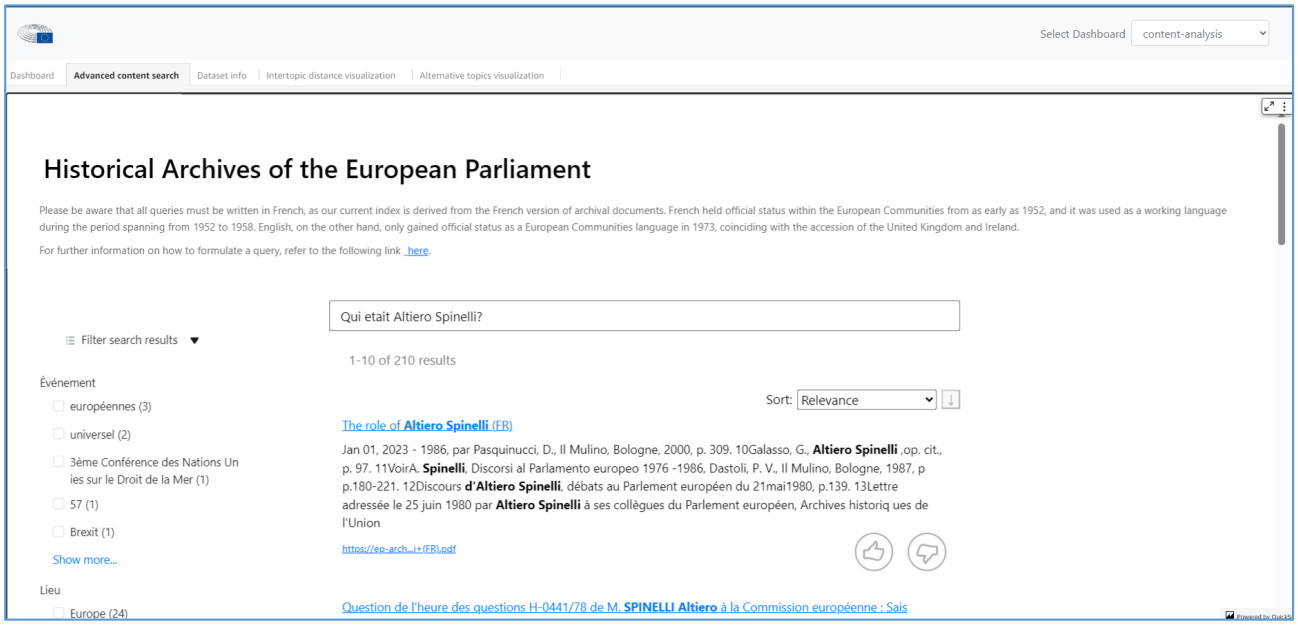

Illustration 9: Les utilisateurs peuvent désormais poser des questions en langage naturel

Des présentations des outils d'IA utilisés à l'unité des archives ont été faites lors des manifestations suivantes:

- «AWS Public Sector Symposium: the case of the archives of the European Parliament» – AWS Symposium, 28 mars 2023, Bruxelles (Belgique);
- «LegisTech: AI in Parliaments» – talks and debates, 6 juillet 2023, Bussola Tech (Brésil);
- «BussolaTech: Enhancing Parliamentary Processes with Effective Workflows» – webinaire, 16 août 2023, Bussola Tech (Brésil);
- «How to develop the historical memory to support a democratic project?» – webinaire, 11 septembre 2023, Bussola Tech (Brésil);
- «Applicable Improvements of Artificial Intelligence Tools in Legislative Archives» – webinaire, 12 septembre 2023, Bussola Tech (Brésil);
- «Requests Management: Transforming Parliamentary Operations» – webinaire, 14 septembre 2023, Bussola Tech (Brésil);
- «Transforming Parliaments: Digital services for members of parliament» – webinaire, 18 septembre 2023, Union interparlementaire (Centre for Innovation in Parliaments);
- «AI in archives» – peer-to-peer support, 18 octobre 2023, Assemblée nationale de France (France);
- «AI in archives» – peer-to-peer support, 13 novembre 2023, Parliament of Suriname (Suriname);
- «L'IA dans les archives du Parlement européen» – intervention lors de la Cloud Expo Europe 2022, 15 novembre 2023, Paris (France).

Pages internet

Le site internet des archives historiques[9] donne à l'unité des archives la possibilité de mieux communiquer et de faire connaître au grand public ses fonds, ses services et ses publications. Le nouveau site a été lancé le 22 décembre 2021 et présente les expositions organisées par l'unité des archives dans une nouvelle section intitulée «collection du patrimoine culturel», qui sera constamment mise à jour.

Le site a été complètement refondu en 2021, tant sur le plan de la conception que du contenu.

[9] https://historicalarchives.europarl.europa.eu/fr/home.html.

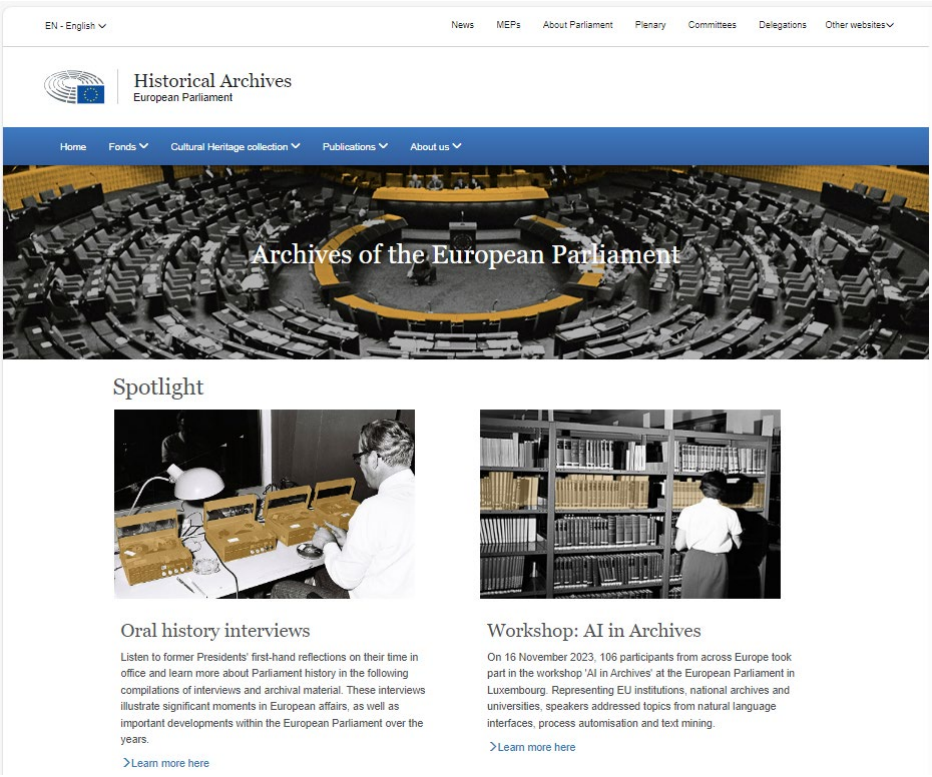

Illustration 10: Page d'accueil

Le site présente une description des fonds. La section en question est structurée de manière à fournir une présentation détaillée:

- de tous les anciens présidents et de leurs contributions aux archives du Parlement;
- des 33 anciens députés qui ont confié tout ou partie de leurs archives privées au Parlement, y compris certains enregistrements d'interventions en séance plénière;
- de tous les anciens secrétaires généraux du Parlement et de leurs contributions aux archives du Parlement;
- des fonds relatifs aux membres de l'encadrement supérieur, à la coopération interinstitutionnelle et aux activités parlementaires.

En 2023, des efforts supplémentaires ont été déployés pour que le site soit disponible en allemand, en anglais et en français. De plus, le contenu du site a été modifié pour en améliorer l'accessibilité. Dès lors, la task-force du Parlement sur l'accessibilité a reconnu que la page d'accueil répondait à tous les critères pour recevoir la note AA dans le cadre des lignes directrices sur l'accessibilité des contenus web (WCAG) 2.1.

En outre, le site fournit un lien direct vers plus de 1,5 million de documents archivés de 1952 à 1989 au moyen d'un tableau de bord interactif[10]. Ces documents peuvent être récupérés à l'aide de composants graphiques dotés de filtres ou au moyen d'une approche hiérarchique (arborescence). Une vidéo sur la page d'accueil explique comment utiliser le tableau de bord. 6 374 sessions d'utilisation du tableau de bord ont été enregistrées en 2023.

[10] https://archidash.europarl.europa.eu/ep-archives-anonymous-dashboard.

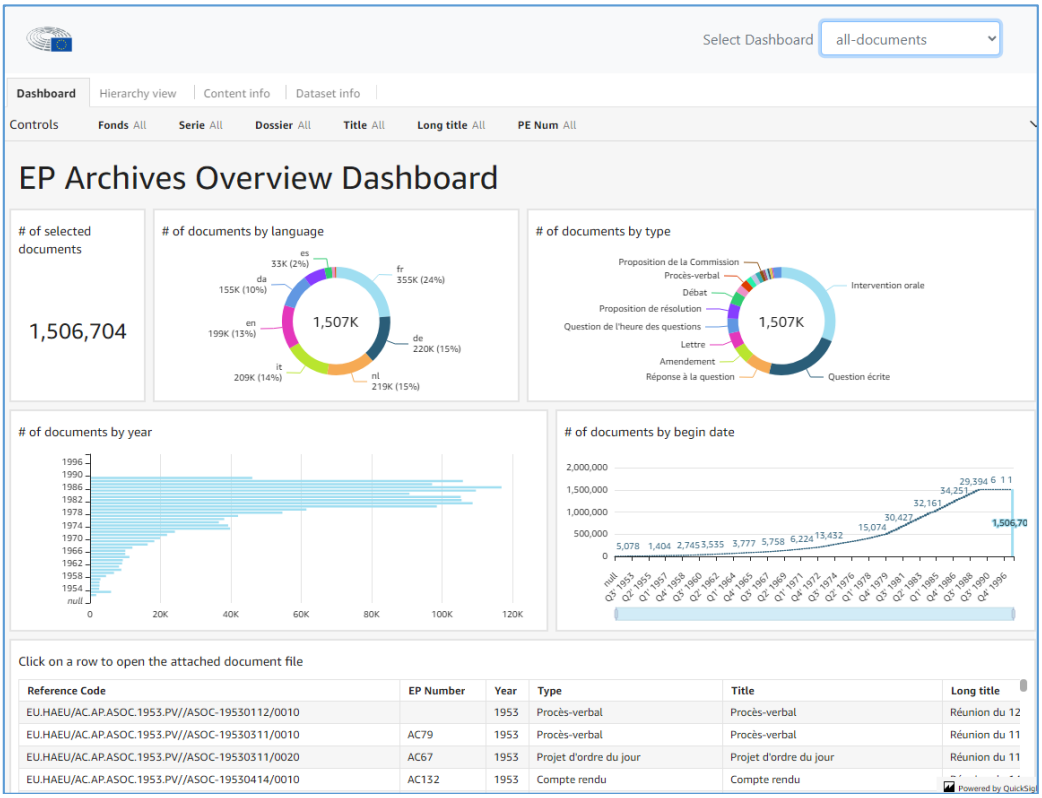

Illustration 11: Tableau de bord interactif permettant aux utilisateurs d'accéder aux documents archivés (1952-1989) en cliquant sur la ligne du fichier correspondant

Les utilisateurs ont accès au Summariser et aux services techniques de recherche par similarité lorsqu'ils consultent des documents. La fonction de recherche par similarité permet de rechercher des questions parlementaires et des réponses ou des propositions de résolution.

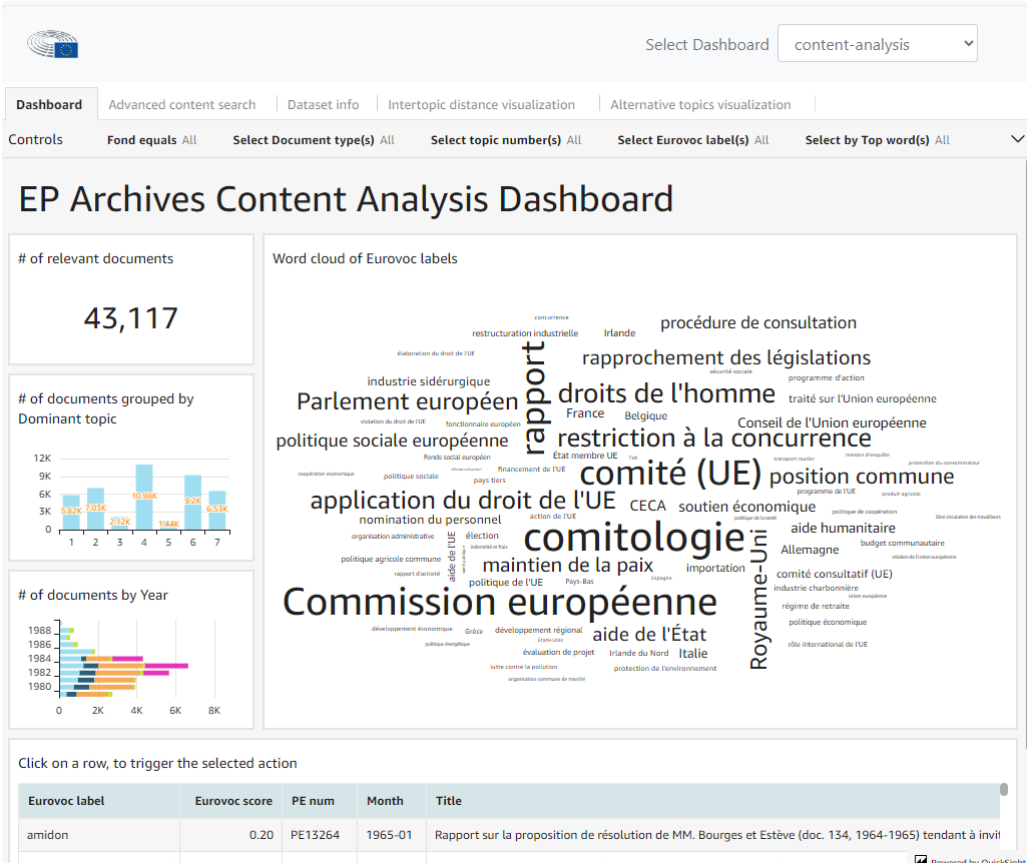

Illustration 12: Questions parlementaires avec résumé généré automatiquement, recherche par similarité et étiquetage multiple Eurovoc

Les questions parlementaires, les réponses aux questions parlementaires et les propositions de résolution ont été classées au moyen de techniques non supervisées, qui permettent de grouper les documents en fonction de l'objectif de recherche de l'utilisateur final. L'accès aux documents de la deuxième législature du Parlement (1984-1989) a été autorisé dans le courant de l'année 2023.

L'onglet «dataset info» comporte un document qui explique de façon détaillée comment s'effectue le prétraitement des documents, quels sont les algorithmes d'IA utilisés et quels outils de visualisation sont proposés (distance interthématique et fréquence thématique).

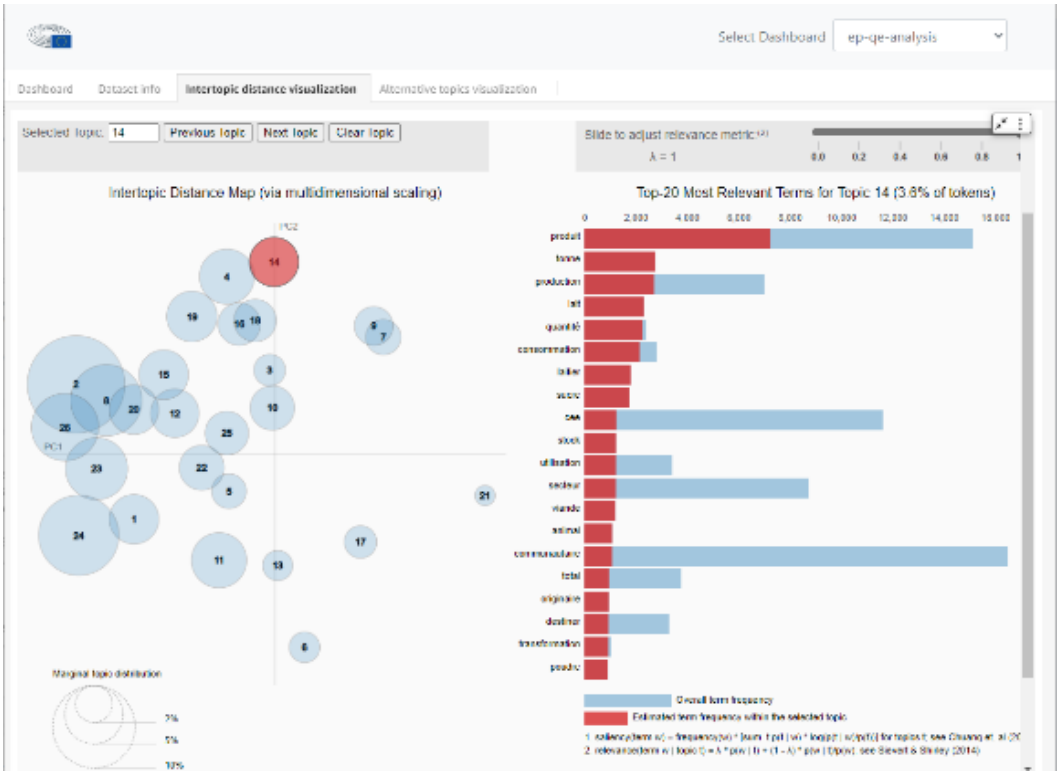

Illustration 13: Visualisation de la distance interthématique des questions parlementaires

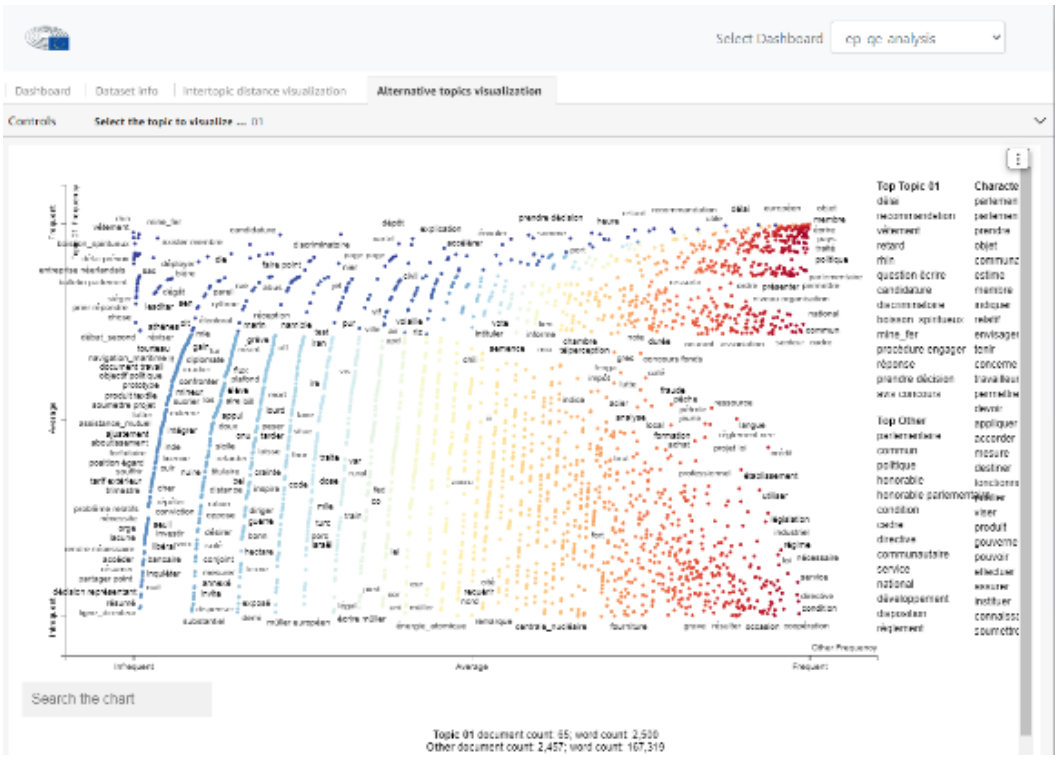

Illustration 14: Questions parlementaires classées par fréquence thématique

Outre l'accès direct au tableau de bord, le site internet a été consulté par 2 604 visiteurs uniques en 2023. Le taux de rebond était de 39,3 %[11] et le temps passé par page était de 1,30 minute.

Recherche historique

En 2023, l'unité des archives a répondu à 259 demandes. La plupart des demandes portaient sur des documents liés aux rapports (20,1 %), à la gouvernance du Parlement européen (11,2 %) et aux activités des députés (10,81 %).

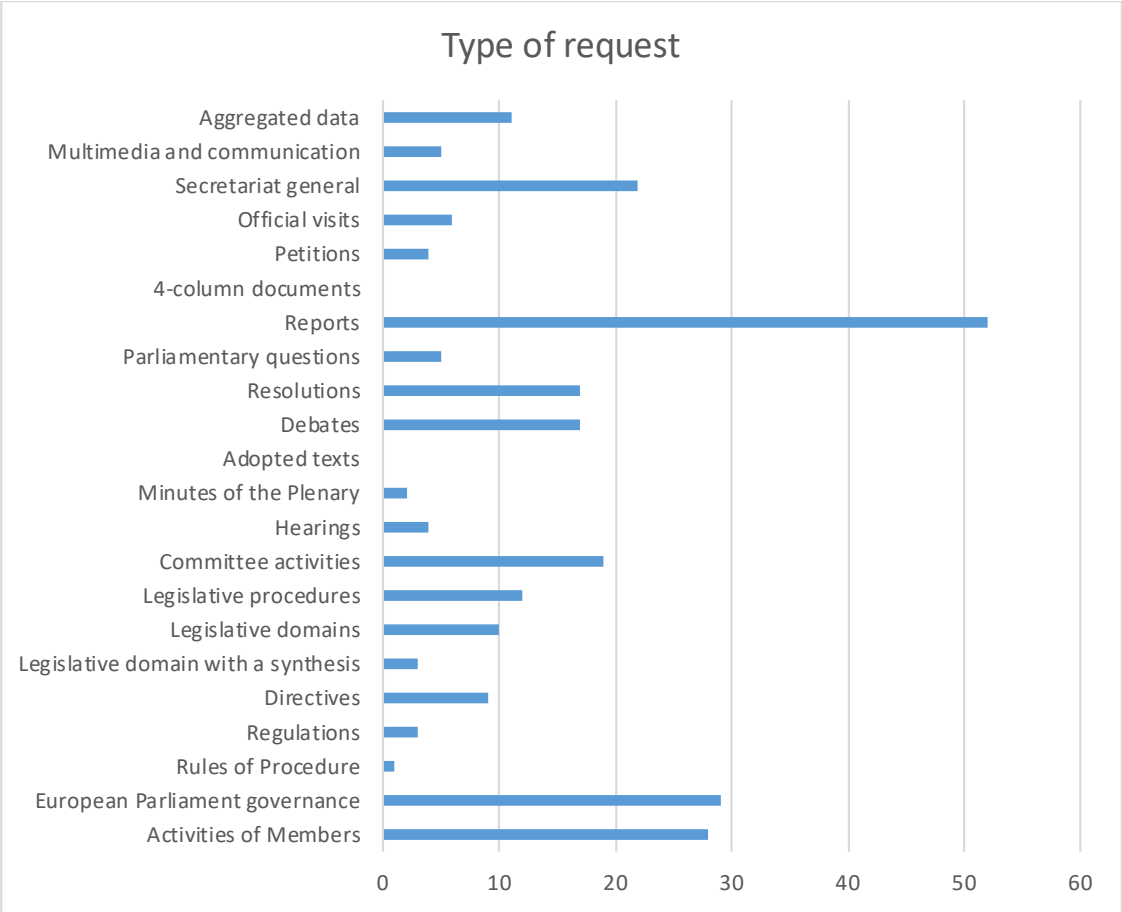

Illustration 15: Nombre de demandes par type de document

Il convient de noter que 36 % des questions concernaient la disponibilité d'un seul type de document (par exemple, les procès-verbaux de la plénière, les textes adoptés, les débats, les résolutions, les questions parlementaires, les rapports et les documents en quatre colonnes).

La plupart des recherches portaient sur les types de documents suivants:

- activités des députés: discours;
- gouvernance du Parlement européen: principalement des documents relatifs aux activités du Bureau et des questeurs.

Les questions ont été reçues par le biais de demandes; une demande unique peut contenir plusieurs questions. L'origine des demandes était la suivante:

[11] Le taux de rebond est une variable d'analyse numérique correspondant au pourcentage de visites d'un site internet qui ne dépassent pas une page

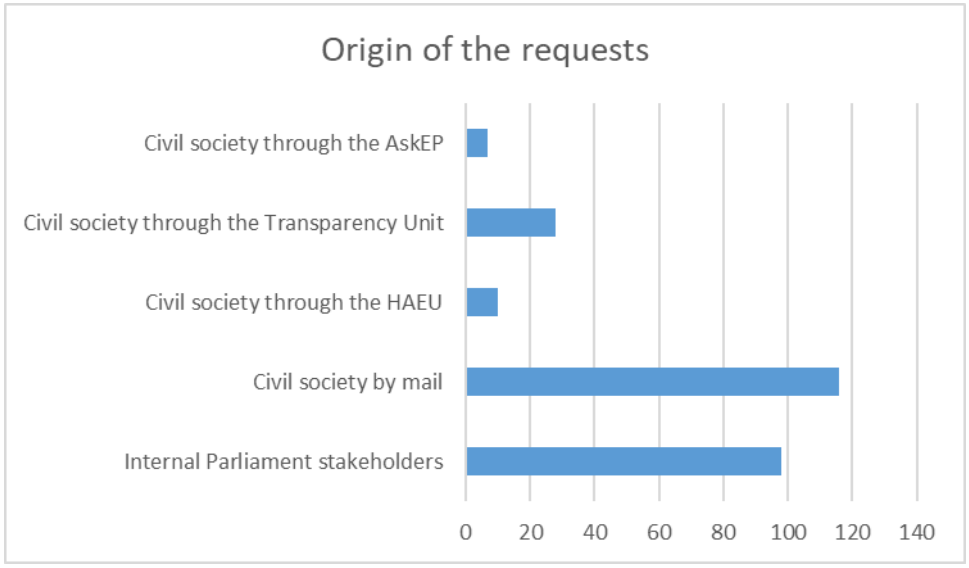

Illustration 16: Nombre de demandes par type de demandeur

En 2023, le taux de satisfaction clients quant au processus de recherche a été de 4,77 sur 5 (pour un taux de réponse de 44,94 %). 3 094 documents ont été communiqués en réponse aux demandes. En outre, 6 374 sessions utilisant le tableau de bord ont permis aux citoyens d'accéder à des documents d'archives publics et de les télécharger sans avoir à demander l'aide directe du personnel des archives. Il s'agit d'une augmentation de 35 % du nombre de sessions ayant recours au tableau de bord entre 2022 et 2023.

Un tableau de bord indiquant l'origine des demandes reçues depuis 2020 est consultable sur le site internet.

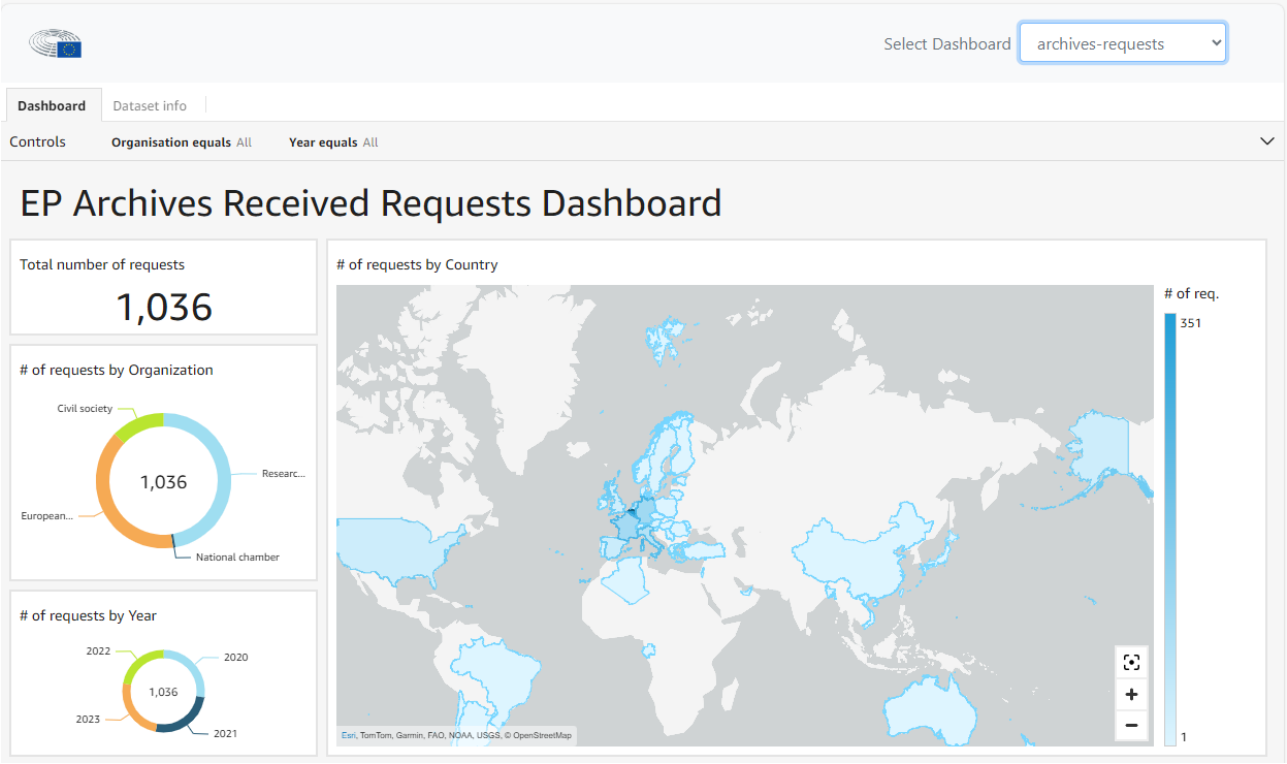

Illustration 17: Nombre de demandes par organisation et localisation

Projet d'histoire orale

Relancé en 2022, le projet d'histoire orale de l'unité des archives s'est poursuivi en 2023. Il a pour but de donner accès aux témoignages oraux des anciens députés et des anciens membres du personnel.

De nouveaux entretiens avec Hans-Gert Pöttering et Klaus Hänsch, anciens présidents, et avec Astrid Lulling, ancienne députée, ont eu lieu en 2023. Ces entretiens, qui, pour certains, ont été réalisés en deux ou trois fois ou constituent un entretien entre présidents et proches collaborateurs, constitueront certainement une ressource précieuse d'informations sur l'histoire de l'intégration européenne. Leur post-production aura lieu en 2024.

Illustration 18: Dessin d'un entretien avec le président Hans-Gert Pöttering, mai 2023

D'autres entretiens réalisés par le premier projet d'histoire orale de l'unité des archives (2009-2014) ont été publiés en ligne en 2023. Ils concernent les anciens présidents Enrique Barón Crespo et Egon A. Klepsch. En vertu du cadre défini en 2022, les entretiens sont complétés par des transcriptions, des entretiens supplémentaires, des informations contextuelles et des documents d'archives et ils sont classés en sections thématiques[12].

Les derniers entretiens du premier projet d'histoire orale ont été sous-titrés en anglais, en français et en allemand et seront publiés sur le site internet de l'unité des archives en 2024.

5) Relations avec les autres institutions de l'Union et avec les instances internationales

L'unité des archives participe activement à la réunion interinstitutionnelle du groupe interinstitutionnel des archives, qui se tient deux fois par an. Le rapport des AHUE y est examiné par les institutions de financement (dont le Parlement, qui y contribue chaque année). En échange de ce financement, les AHUE assurent le stockage des archives (sous forme de documents papier) et

[12] https://historicalarchives.europarl.europa.eu/fr/home/cultural-heritage-collections/news/oral-history.html.

traite. Des collaborateurs externes sont chargés de contrôler la qualité des archives numériques dans le SGA.

Le nombre maximal d'agents externes varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de projets lancés et achevés au cours de l'année en question. En 2023, un maximum de 10 agents externes ont travaillé sur le traitement des archives et deux agents externes ont travaillé sur la numérisation.

Valorisation

Le principal poste de dépenses en 2023 (26 599 EUR) concernait la création de l'exposition en plein air «Le Parlement européen: 70 ans de démocratie en action» organisée à Strasbourg à la demande du cabinet de la Présidente. L'exposition comportait 18 panneaux d'information avec leurs structures d'appui. Les panneaux ont dû être réimprimés en décembre après avoir été vandalisés et l'exposition a été déplacée à l'intérieur.

2) Organigramme

Le 31 décembre 2023, l'organigramme de l'unité des archives comprenait 20 postes de fonctionnaires, dont trois agents temporaires et quatre agents contractuels. L'unité des archives a accueilli un premier stagiaire Schuman d'octobre 2022 à mars 2023, puis un deuxième de mars 2023 à octobre 2023 et un troisième d'octobre 2023 à février 2024.

3) Coopération au sein de l'administration du Parlement

L'unité des archives coopère étroitement avec les unités administratives de la direction générale des services de recherche parlementaire et, de manière plus générale, avec d'autres directions générales et services de l'administration du Parlement.

Direction générale des services de recherche parlementaire

L'unité des archives à Luxembourg travaille en étroite collaboration avec l'unité de la bibliothèque et des instruments du savoir, principalement dans le contexte des expositions. Le rédacteur de l'exposition organisée en 2023 était un membre du personnel de l'unité des archives, tandis que son commissaire était un collègue de la direction de la bibliothèque et des instruments du savoir. Plus précisément, depuis l'été 2023, l'unité des archives a rédigé le texte introductif de l'exposition «Le Parlement européen et les relations extérieures de l'UE» et composé un petit texte sur la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne en 2023.

L'unité des demandes d'informations des citoyens (AskEP) transmet à l'unité des archives toutes les demandes de documents historiques qu'elle reçoit des citoyens. L'unité des archives travaille également avec les unités du service de recherche pour les députés et du service pour l'histoire du Parlement européen, notamment en ce qui concerne la recherche documentaire.

Direction générale de la présidence

L'unité des archives organise et archive tous les courriers officiels entrants et sortants du Parlement (8 ml en 2023), lesquels sont transmis régulièrement par l'unité du courrier officiel. Elle archive aussi bien le courrier en version papier que le courrier sous format numérique et les archives numériques peuvent être consultées en ligne.

L'unité des archives collabore également avec l'unité de la transparence, notamment dans le cas de demandes d'accès à des documents nécessitant des recherches plus approfondies sur des aspects

historiques, conformément au règlement (CE) nº 1049/2001. En 2023, 28 recherches de ce type ont été menées à bien.

Directions générales des politiques internes et des politiques externes

L'unité des archives coopère avec les deux directions générales afin d'acquérir les archives des commissions parlementaires et de les ajouter aux fonds existants. Un plan de transfert systématique a été mis en place et fait l'objet d'un suivi depuis 2017, afin de garantir l'acquisition complète de tous ces documents pour les archives.

Direction générale de la communication

L'unité des archives coopère étroitement avec la Maison de l'histoire européenne, l'unité Événements et expositions et les bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres, tant pour les acquisitions que pour l'organisation de manifestations et d'expositions.

Dans le cadre des expositions en ligne, l'unité des archives travaille très étroitement avec la direction des campagnes à la mise en œuvre du plan de travail des expositions, à la conception graphique des supports numériques et à leur production (communications pour les médias sociaux, panneaux d'exposition et brochures). Dans le cadre du stockage des produits multimédias, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec l'unité de l'audiovisuel et notamment l'équipe Photobooking.

Direction générale du personnel

L'unité des archives apporte un soutien notable à l'académie Jean Monnet, située dans la maison Jean Monnet (Houjarrets, France). Elle y organise des conférences sur l'histoire du Parlement européen à l'occasion des séminaires de l'académie:

- du 2 au 4 octobre 2023: 15 participants;
- du 20 au 22 novembre 2023: 14 participants;
- du 11 au 13 décembre 2023: 16 participants.

Direction générale de la traduction

Notre collaboration avec la direction du langage des citoyens nous permet de proposer des produits numériques tels que des podcasts, du contenu audio et des sous-titres pour les vidéos pédagogiques en 24 langues. Tous les textes mis en ligne sont vérifiés, pour ce qui concerne la langue originale, par l'unité du langage clair et de la vérification rédactionnelle de la direction du langage des citoyens. Ils sont ensuite traduits en 23 langues par la direction de la traduction.

Direction générale de l'innovation et du support technologique

L'unité des archives travaille en étroite collaboration avec la direction de l'édition, de l'innovation et de la gestion des données. Cette collaboration est très étroitement liée aux expositions en ligne créées par l'unité et supposent la pleine utilisation des services d'imprimerie pour élaborer différents types de matériel (brochures au format A4 et A5, panneaux d'exposition). L'unité travaille également avec la direction générale sur l'utilisation des services d'IA en nuage dans le contexte des outils de traitement du langage naturel.

Autres directions générales et services

Dans le contexte des événements et des expositions, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec plusieurs unités de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (en particulier avec l'unité des techniciens de conférence), de la direction générale de la sécurité et de la protection, de la direction générale des infrastructures et de la logistique (pour la restauration et le nettoyage lors des manifestations et pour la réservation d'espaces d'exposition), du service du protocole de la direction générale de la présidence, mais aussi

avec l'Association des anciens députés. En 2023, cette collaboration a porté sur les trois ateliers de l'unité des archives:

- du 20 au 22 mars 2023: «Managing Archives in the European Parliament» (Luxembourg), 34 participants;
- 20 et 21 juin 2023: «Managing Archives in the European Parliament» (Bruxelles), 48 participants;
- 16 novembre 2023: «AI in Archives» (Luxembourg), 106 participants.

L'unité des archives coopère avec d'autres directions générales et services pour expliquer et appliquer les tableaux de gestion et s'emploie, notamment dans le cadre du groupe de pilotage inter-DG sur la gestion des documents (GIDOC)[13], à définir des plans d'archivage et des listes communes de conservation pour l'ensemble du Parlement.

4) Locaux

État des lieux et conservation préventive

L'unité des archives travaille en permanence pour la préservation des archives et la gestion du stockage. Elle maintient l'inventaire général des espaces de stockage et des archives afin de garantir:

- le recensement et la description de tous les espaces de stockage;
- l'attribution d'identifiants de localisation à chaque site de stockage;
- la vérification de la présence ou, à défaut, l'identification de chaque lot d'archives conservé par l'unité des archives (acquisitions, archives traitées, lots de numérisation, microfilms, affiches et cassettes audio);
- le contrôle de la qualité ou, à défaut, la mise en place des instruments de recherche associés (formulaires de versement et formulaires de numérisation);
- la vérification de l'état des archives et des conteneurs;
- la rationalisation des conteneurs pour améliorer la conservation et, si nécessaire, leur reconditionnement;
- la classification de chaque unité de conservation de documents associée à un emplacement dans les zones de stockage.

Cette opération d'inventaire a permis d'identifier les documents qui avaient été stockés sans instrument de recherche associé, parfois depuis plusieurs années, ce qui a permis à l'unité de mieux contrôler le matériel conservé par les archives. L'unité a donc été en mesure de mettre en place une programmation plus rationnelle du traitement et d'éviter les traitements successifs de parties éparpillées du même groupe d'archives, avec pour résultat une plus grande cohérence des descriptions. Depuis 2022, tous les locaux de stockage se trouvent dans le bâtiment Adenauer.

Microfilms

Une évaluation spécifique de l'état des microfilms conservés aux archives a été réalisée en 2016 afin d'évaluer leur exposition au «syndrome du vinaigre». Elle a confirmé une légère altération de la plupart des microfilms les plus anciens, composés d'acétate. Un programme de prévention a été

[13] Le groupe de pilotage inter-DG des responsables de l'administration des documents (GIDOC) a été créé par la note du secrétaire général du 13 octobre 2022. Il remplace le groupe interservices des responsables de l'administration des documents créé par la décision du Bureau du 2 juillet 2012 en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi du développement du système de gestion documentaire créé en application de cette décision et de ses mesures d'exécution. Chaque direction générale ou organe administratif équivalent est représenté dans le groupe par un responsable de l'administration des documents (RAD). (Source: page intranet du GIDOC)

lancé en 2017 et les microfilms sont désormais conservés dans un environnement contrôlé (dans une microthèque climatisée, où la température et l'humidité sont régulées).

Nouveau bâtiment Adenauer

À la demande de la direction générale des infrastructures et de la logistique, l'unité des archives a contribué à l'élaboration des plans du site des archives dans le nouveau bâtiment Adenauer. Le nouveau bâtiment a partiellement été livré le 1er novembre 2020 tandis que la zone qui accueillera les archives est toujours en cours de construction (son achèvement est prévu pour avril 2024).

5) Informatisation

Maintenance du logiciel de gestion des archives (CLAVIS)

Depuis 2000, l'unité des archives utilise principalement le système de gestion des archives CLARA pour l'archivage. Ce système est également utilisé à des fins de consultation par le secrétariat du Bureau, par le cabinet du secrétaire général, par l'unité de la transparence et par la bibliothèque du Parlement à Bruxelles (base de données ARCDOC). En 2014, un appel d'offres a été lancé en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel d'archivage et de gestion des documents plus moderne, CLAVIS, qui aurait les mêmes fonctionnalités que le système CLARA et en apporterait de nouvelles, comme la compatibilité avec les normes archivistiques actuelles (telles que la norme ISAG(D)). Un contrat a été signé en juillet 2015 avec le soumissionnaire retenu à l'issue de l'appel d'offres. En novembre 2015, l'analyse des besoins et le développement et la personnalisation de l'application ont débuté et se sont poursuivis en 2016. En parallèle, l'interopérabilité du nouveau système avec les applications du Parlement a été analysée. En outre, la séquence des tâches avec la nouvelle application a été analysée et documentée. Le projet s'est déroulé tout au long de l'année 2017 et le nouveau SGA (CLAVIS) a été livré en 2018. Depuis 2019, les principales activités menées ont consisté à assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de la plateforme.

Les documents qui figuraient dans les anciens SGA CLARA et ELEURA ont été évalués et le contenu de ces deux systèmes d'information a été transféré vers le nouveau SGA, CLAVIS, en 2022. Les applications CLARA et ELEURA ont été déclassées par la direction générale de l'innovation et du support technologique.

Archives intermédiaires

Une décision du secrétaire général d'octobre 2008 prévoyait déjà la création de «tableaux de gestion» destinés à définir des procédures harmonisées pour la conservation des archives courantes et intermédiaires détenues par les directions générales et les services du Parlement. Il avait été demandé à chaque direction générale d'établir un tableau de gestion de ce type, en coopération avec l'unité des archives.

La décision du Bureau du 2 juillet 2012 (article 6) disposait que tous les tableaux de gestion devraient être adoptés d'ici la fin du mois de janvier 2013. Elle prévoyait la création du groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC) en vue de la mise en place du système de gestion des documents et du suivi de son développement, conformément à cette décision et à ses modalités d'application.

Les travaux sur les tableaux de gestion ont été lancés et promus par l'unité des archives, puis par le GIDOC et les responsables de la gestion des documents dans chaque direction générale, en 2012.

Ils sont pleinement en cours. Les tableaux de gestion sont mis en œuvre par les services eux-mêmes, ce qui se traduit par une remise systématique et régulière des documents aux archives. Ceux-ci sont constamment mis à jour pour tenir compte des modifications réglementaires et de l'organisation du secrétariat général.

Le processus relatif aux documents numériques est prêt à être automatisé. Le nouveau système de gestion des documents électroniques (ERMS) est toujours en cours de développement par la direction générale de l'innovation et du support technologique. Une fois pleinement déployé, une étude d'intégration sera réalisée en vue d'assurer l'interopérabilité du SGA et de l'ERMS.